

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot, Mme Chaumillon, M. Monany



Délibération n° 04-03 du 26 septembre 2024

AVENANT À LA CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE À LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE VISANT UNE MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE D'ÉPINAY-SUR-SEINE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté du Président du Conseil général n°2007-347 en date du 30 novembre 2007 autorisant le fonctionnement d'un service de prévention spécialisée géré par l'association « Fondation Jeunesse Feu Vert »,

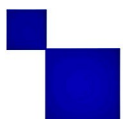
Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n°2022_-398 en date du 30 novembre 2022 renouvelant l'autorisation du fonctionnement du service de prévention spécialisée géré par l'association « Fondation Jeunesse Feu Vert »,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Épinay-sur-Seine en date du 30 novembre 2017,

Vu la convention tripartite du 20 mars 2023 conclue entre le département, la commune d'Épinay-sur-Seine et la Fondation Jeunesse Feu vert relative à la mission de prévention spécialisée,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE l'avenant à la convention tripartite à conclure avec la commune d'Épinay-sur-Seine et l'association « Fondation Jeunesse Feu Vert », dont le projet est ci-annexé ;
- CHARGE Monsieur le président du Conseil départemental de signer ledit avenant à la convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.